



Commune de FORT-LOUIS

République Française
Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Le seize juin deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JANUS Gérard, Maire, pour une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par le Maire le 6 juin 2014

Présents : JANUS Gérard, MARFING Jean-Louis, HENTSCH Éric, BARTH Hans, DEHILLOTTE Antoine, DEVAURE Pascal, HUBER Christelle, HUNZINGER Régis, LE MEVEL Clément, GROFF Jérôme
Pouvoir de COUSANDIER Daniel à JANUS Gérard

DCM	27 - 2014	AMENAGEMENT ACCES « RELAIS DU FORT »
-----	-----------	--------------------------------------

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du compte rendu de réunion de la commission relais du Fort qui s'est tenue en Mairie le 2 juin avec le cabinet d'architecte DWPA et M. COSCO du CTCG67.

Deux possibilités pour cet accès : soit un giratoire soit un accès de type « Tournez à gauche », la commission étant favorable au « Tournez à gauche ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention :

DECIDE de confirmer son choix pour un accès de type « Tournez à Gauche »
CHARGE le Maire de contacter le bureau d'étude BEREST pour un chiffrage du projet ;
PREND NOTE que la décision finale sera prise par les services de l'unité territoriale d'aménagement du Territoire du Conseil Général ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DCM	24 - 2014	CREATION POSTE
-----	-----------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint animation à temps non complet en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à :

- Animer les enfants de l'école maternelle intercommunale à Neuhaeusel en dehors des horaires scolaires ;
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35° ;
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 340, indice majoré : 321 correspondant à l'échelon 1 du grade d'animateur

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 4° de la loi du 26 janvier 1984.

DCM	22 - 2014	LOCATION ETANG DE PÊCHE
-----	-----------	-------------------------

Le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur LUDWIG, trésorier à Drusenheim, concernant la révision des prix des étangs de pêche.

Après en avoir délibéré le conseil municipal confirme que le loyer est forfaitaire et renonce à une révision des loyers pour les années antérieures, pour cette année et pour la durée des baux en cours.

Rappel de la base des prix forfaitaires en vigueur :

Nom du locataire	Date du bail ou de l'avenant	Intitulé	Surface	Prix
ZIMMERMANN	12/01/1990, prix porté forfaitaire en 2001 de 2000 à 2500 FF	Fossé Rheintor	20 ares	381.12 €
GROFF Hervé	01/04/1984	Etang Ruckertinsel	13 ares	564.69 €
ANDT Roger	11/11/1992	Etang Vibor	17 ares	274.41 €
BECKER Valérie	29/04/2013	Etang Rammelplatz	13 ares	228.67 €
HEYER Lucien	21/01/2004	Etang Rheintor	20 ares	381.12 €

DCM 25 - 2014	LOGICIEL CHASSE
---------------	-----------------

Le Maire donne lecture au Conseil municipal des nouvelles contraintes de transfert de fichiers CHASSE et soumet une offre de prix de la société COMEST pour la mise en place d'un logiciel spécifique à la gestion de chasse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité

- ❖ d'accepter le devis de la sté COMEST pour un montant de 2600 €/HT.
- ❖ d'affecter ce coût aux frais liés à la distribution du produit de la chasse pour 2014
- ❖ d'affecter un montant de 450 €/HT/an de frais de maintenance du logiciel sur les exercices futurs à partir de 2015

DCM 26 - 2014	AVANT-PROJET DEFINITIF « RELAIS DU FORT »
---------------	---

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de l'avant-projet définitif remis par l'architecte en mairie lors de sa réunion avec la commission du Relais du Fort en date du 2 juin dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité

- ❖ d'approuver l'APD pour un montant de 1 776 500 €/HT
- ❖ de rajouter les options suivantes :
 - remplacement linoléum par parquet sur chant : 10 000.00 €
 - store assombrissement grande salle : 12 000.00 €
 - clôture logement : 5 000.00 €

DCM 23 - 2014	DECISION MODIFICATIVE
---------------	-----------------------

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'augmenter le budget prévu pour l'aménagement du terrain de jeux des enfants, étant donné que du mobilier supplémentaire a été décidé par la commission des fêtes et jeunesse en date du 23/04/2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la décision modificative suivante :

Article 2188 opération 138 : + 1100.00 €
 Article 020 dépenses imprévues : - 1 100.00 €